

Mardi, 8 octobre 2019
Ordre Souverain de Malte

**Comment mieux lutter, ensemble, contre la traite des femmes d'Afrique de l'Ouest
à des fins d'exploitation sexuelle et les aider à se reconstruire ?**

Paris, France
au siège de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI)

Synthèse par **Michel Veuthey**

Ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte pour combattre la traite d'êtres humains

Excellences, Mesdames et Messieurs, Chèr(e)s Ami(e)s,

Merci d'abord à tou(te)s les intervenant(e)s et participant(e)s, et à la modératrice, Geneviève Colas.

L'Ordre de Malte, comme son Grand Chancelier nous l'a bien rappelé d'emblée, **est actif** contre la traite d'êtres humains sur de nombreux terrains, opérationnels et diplomatiques.

Et nous avons certainement **beaucoup à apprendre** des autres acteurs, gouvernementaux et de la société civile, à commencer des victimes elles-mêmes et des organisations - religieuses ou non - qui viennent en aide aux victimes, prises aux pièges, aux tromperies, aux pratiques magiques, aux viols et aux violences, physiques et psychologiques.

Au cours de cette matinée très dense, très riche en témoignages et en perspectives, nous avons pu faire le point, **prendre conscience**, être confrontés à l'ampleur de la **tragédie** que constituent, notamment en Afrique et en Europe, la traite d'êtres humains – d'êtres humains considérés comme des **objets**, des produits d'échange, des marchandises – et les autres formes d'esclavage contemporain face à la puissance des réseaux criminels de la traite, nationaux et transnationaux, et aux millions, voire aux **milliards d'argent du sang** que génèrent ces trafics.

Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'accroître la **collaboration**, de conclure des accords de coopération, de mettre sur pied des partenariats pour prévenir, protéger et réhabiliter, pour permettre aux victimes de sortir de la prostitution, de régulariser leur séjour en France, sans oublier **l'obligation** qu'ont tous les États de coordonner leurs forces de police, de coopérer entre juridictions pour poursuivre pénalement les différentes formes de la traite et de donner aux victimes les moyens d'obtenir **réparation** pour les dommages qui leur ont été infligés.

Ces échanges entre acteurs venant d'horizons nouveaux devraient contribuer à l'élaboration et au **renforcement** de solutions, d'entraide et de coopération pour les États et pour la société civile en vue d'une large **mobilisation** et d'un effort partagé qui nous permettrait d'endiguer la montée de ce fléau et d'envisager **l'abolition** de l'esclavage en ce début du XXI^e siècle.

Les instances gouvernementales, les organisations internationales, à commencer par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), et les organisations régionales – en particulier l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe - et sous-régionales, comme la CEDEAO (ECOWAS), les organisations de la société civile, les ONG humanitaires et des Droits de l'Homme, l'économie privée, les communautés locales et les diasporas, les médias – à commencer par les radios et télévisions, comme aussi les producteurs de films – et bien sûr les instituts de recherche, d'analyse et de formation, les écoles, sont tous appelés à **contribuer à ce combat**.

La contribution de **personnalités individuelles**, au Nigéria en particulier dans l'État d'Edo, où la situation est préoccupante, a été relevée.

Le témoignage de la Congrégation des Soeurs de Saint-Louis à Lagos nous a rappelé le rôle unique que jouent les **dirigeants spirituels** et les **organisations confessionnelles** dans les pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite pour sensibiliser et contribuer à mobiliser tous les acteurs.

C'est non seulement les traités internationaux qui doivent être appliqués et mis en oeuvre, en particulier le **Protocole de Palerme de 2000** additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et la **Convention de 2005 du Conseil de l'Europe** contre la traite des êtres humains et les législations nationales mais aussi les **valeurs universelles d'humanité et de solidarité, de respect de la vie et de la dignité de la personne**, qui nous guideront pour atteindre cet objectif.

C'est un **vaste effort d'information et de formation** – à commencer par la formation des professionnels qui peuvent avoir à connaître de la traite – que nous devons entreprendre à tous les niveaux pour adapter nos **efforts** aux besoins croissants et changeants des victimes et de leurs familles et entourage, pour changer les mentalités dans les communautés touchées, pour rendre aux victimes une pensée libre, pour les aider à se développer économiquement, pour faire cesser l'impunité des trafiquants, pour sortir ces femmes du jugement moral, du stigma de la prostitution, et du racisme. Et de renverser le **fardeau de la honte**, des femmes aux clients de la prostitution, quoique cette pénalisation des clients ne fasse pas l'unanimité, même si les femmes – qui sera contre – doivent être respectées dans leur dignité, quelle que soient leur race, leur nationalité, leur statut social.

C'est un combat qui s'inscrit dans la durée, à travers les frontières, qui requiert une **mobilisation multidimensionnelle de ressources humaines, financières et économiques** ainsi qu'une **collaboration** entre acteurs publics et privés, entre différents Gouvernements, à commencer par la France et le Nigéria, entre différents Ministères, entre fondations privées et organisations de la société civile, entre avocats, magistrats, médecins, psychologues et religieux. Il faut en effet une approche **interdisciplinaire**, de différents acteurs pour saisir la problématique, pour s'adapter aux conditions locales, pour identifier les victimes, pour les protéger, pour les prendre en charge, pour leur permettre de sortir des réseaux, les mettre à l'abri, prendre le temps de les aider à se reconstruire médicalement, psychologiquement et professionnellement, à se réintégrer dans les communautés d'accueil ou d'origine, à les protéger durablement notamment dans des programmes de réinsertion professionnelle, les amener à être indépendantes, leur redonner un sens de dignité, d'enfants de Dieu, de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et à leur éviter de retomber dans les **pièges de l'esclavage**. Et pour cela de **recréer la confiance** au sein des communautés locales et nationales.

Et maintenant, « *res non verba* », passons des paroles à l'action.

Et, pour cela, le message de conclusion du **Grand Hospitalier de l'Ordre de Malte** devrait nous ouvrir quelques perspectives.

Merci encore à toutes et à tous pour cette très **vivante matinée** d'échanges.